



Extension de la contribution Eco emballages aux emballages Hors Foyer

Afin de vous aider à remplir votre déclaration concernant votre éco-contribution à Eco Emballages , voici quelques éclaircissements concernant le périmètre d'extension de la contribution Eco-Emballages au Hors Foyer qui nous ont été apportés par Eco Emballages.

1) Quels emballages sont concernés par la contribution EE en Hors Foyer

- ♦ La définition de cette extension que nous vous avons adressée début 2011 provenait du cahier des charges d'Eco-Emballages (2010) :
« *Le périmètre des emballages ménagers issus de produits consommés hors foyer correspond aux emballages abandonnés par un ménage dans un lieu autre que son domicile ou le lieu d'achat du produit emballé. Cet abandon peut avoir lieu sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou encore dans un lieu privé. Dans le présent cahier des charges, la notion de « consommation hors foyer » correspond au périmètre défini dans le présent paragraphe. »*
- ♦ Depuis, un certain nombre d'entre vous ont pris connaissance du document Eco-Emballages, intitulé « **Périmètre contributif Eco-Emballages** », et ne retrouvent pas les mêmes définitions.

Voici les explications apportées par Eco-Emballages concernant ce périmètre contributif relatif au Hors Foyer, concernant 2011, qui a effectivement évolué dans sa rédaction réalisée avec des avocats:

L'emballage est il concerné ?

- L'emballage concerne un produit destiné à la **fabrication** (usine ou cuisine), dans ce cas il n'est **pas concerné** par l'éco contribution .
- L'emballage concerne la **commercialisation** d'un produit , il est alors **concerné mais seulement s'il est destiné à un ménage.**

S'agit t'il d'un ménage qui achète ou consomme le produit emballé ?

Définition du ménage : « *toute personne physique, qui consomme ou utilise, à des fins privés (alimentaire, loisirs etc..) un produit emballé commercialisé ou offert par une entreprise. »*

Ne sont pas des ménages, les personnes physiques :

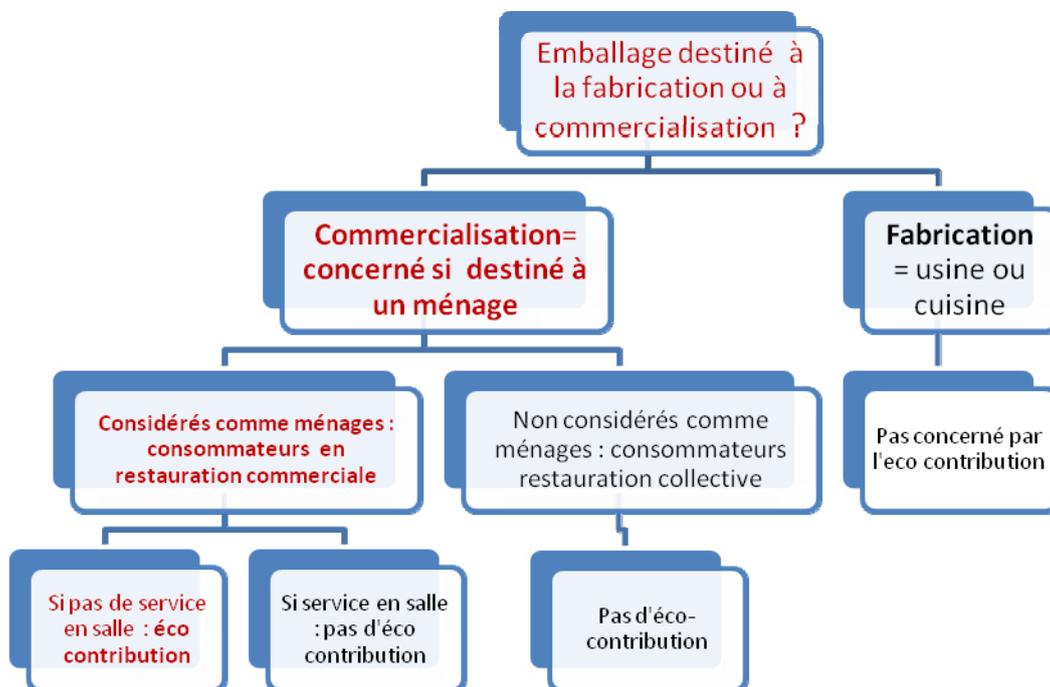
- *Qui consomment ou utilisent un produit emballé à des fins professionnelles ou*
- *Qui consomment ou utilisent, à des fins privés, un produit emballé qu'elles ont pu acquérir ou se voir offrir à un prix donné au titre de leur appartenance à une collectivité d'individus (étudiant, salarié, patient , détenu, professionnel..)*

➔ En **restauration collective** : *entreprise, travail, santé , social* : les consommateurs ne peuvent pas être considérés comme des ménages. **Pas d'éco-contribution.**

➔ En **restauration commerciale** : les **consommateurs peuvent être considérés comme des ménages**, mais le périmètre contributif d'Eco-Emballages **exclut la restauration avec service en salle (= acte de servir)**, ceci signifie que les cafétérias publiques, par exemple, sont concernées par l'éco-contribution.

Par « *service en salle* » il faut comprendre qu'une personne vous apporte un menu, prene votre commande, serve les plats. La simple mise à disposition de tables et de chaises ne constitue pas un service en salle .

Pour vous aider :



Il existe d'autres cas **particuliers tels les produits services qui ne sont pas concernés** pour l'instant par l'éco contribution.

Exemple donné par Eco-Emballage : un gel douche proposé en chambre d'hôtel, il fait partie d'un service de l'hôtel et n'est donc pas concerné par l'éco contribution.

2) Quand doit on considérer que l'éco-contribution est due pour les emballages concernés ?

A compter du 1^{er} janvier 2011.

3) Comment faire dans la mesure où il est très difficile de connaître la destination des produits industriels en Hors Foyer ?

Eco-Emballage s'est renseigné sur nos réseaux de distribution et nous affirme que certains grands distributeurs du Hors Foyer sont en mesure d'informer les industriels sur la destination des produits - indispensable à connaître - pour remplir les déclarations d'éco-contribution en Hors Foyer. Nous les avons informés que c'est loin d'être le cas de la majorité des distributeurs-grossistes en Hors Foyer et que les industriels seront souvent dans l'arbitraire pour répondre à la déclaration .